

## OFFICE DE TOURISME DE PALAVAS-LES-FLOTS

### SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU VENDREDI 6 AVRIL 2018 à 16H30

Lieu : SALLE NAUSICAA 1 – PHARE DE LA MEDITERRANEE DE PALAVAS LES FLOTS

#### PROCES VERBAL

Date de la convocation : vendredi 23 mars 2018

Date de la séance : vendredi 6 avril 2018 à 16h30

#### Membres présents :

Frédéric BOUSCAREN, Daniel BRIAND, Jean - Paul COURTIAL, Arlette COUSSY, Serge FARRAS, Jean-Louis GOMEZ, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Christian JEANJEAN, Alain JOYES, René LOPEZ, Thierry MILOT, Sébastien RIVES, Clotilde ROQUES-DOMINGO, Denis SALVADOR,

#### Membres excusés ayant donné procuration :

#### Membres excusés :

Abdelmalek BELKHITER, Camille CUBA, Gema IMBERT, Michèle LARMIGNAT, Sandra MARCOU, Bernard MAZZILLI, Jean-Frédéric SUTTEL,

Direction de l'Office de Tourisme (art R 133-7 C tour.)

Présent : Stéphanie DUFOUR, Directrice

Président de la séance : Christian JEANJEAN

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15 (sauf question N°5 – 14 présents)

Nombre de suffrages exprimés : 15 (sauf question N°5 – 14 représentés)

#### Question n°1 - Installation d'un nouveau membre du comité directeur

Suite à la démission d'un membre du comité directeur, Michèle BARRANCO au titre du collège des représentants des socioprofessionnels, le Président déclare installer dans sa fonction un nouveau membre du Comité Directeur : Alain JOYES.

#### Au titre du conseil municipal

M	JEANJEAN Christian
Mme	COUSSY Arlette
M	GOMEZ Jean-Louis
Mme	MARTEL-CANNAC Sylvie
M	RIVES Sébastien
MME	ROQUES-DOMMIGO Clothilde
M	GUIRAUD-CALADOU Jean -Marie
M	LOPEZ René
M	BRIAND Daniel
Mme	MARCOU Sandra
Mme	IMBERT Gema
Mme	CUBA Camille
M	FARRAS Serge

#### Au titre des socioprofessionnels

M	JOYES Alain
M	COURTIAL Jean-Paul
M	BOUSCAREN Frédéric
Mme	HAIM Roxanne
M	BELKHITER Abdelmalek
M	MAZZILLI Bernard
M	MILOT Thierry
Mme	LARMIGNAT Michèle
M	SALAVADOR Denis
M	SUTTEL Jean-Frédéric

#### Question n°2 / Approbation du procès-verbal de la seance du 18 décembre 2017

RAPPORTEUR : M. Le Président

Le Comité est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à :

- 14 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 1 abstention : SERGE FARRAS

SD

**Question n°3 / FINANCES LOCALES – Budget Office de tourisme – Vote du Débat d’Orientation Budgétaire - Rapport d’orientation budgétaire pour l’exercice 2018.**

Rapporteur : M. Le Président

Les dates de délibération concernant le budget des Offices de tourisme constitués sous la forme d’un EPIC ont été modifiées selon le Décret n°2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d’adaptation dans le secteur du tourisme.

La préparation du budget de l’Office de Tourisme en EPIC est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1.

L’article L2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise que le budget de l’Office de tourisme est proposé par le président et voté par le comité directeur.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président présente au comité directeur, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au comité directeur, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique que le comité est invité à prendre.

M. Le Président présente au comité directeur le rapport d’orientations budgétaires pour 2018 pour le budget de l’Office de tourisme. Ce rapport avait été transmis à tous les membres du comité directeur avec la convocation au comité et a été projeté sur écran en séance.

Le comité a débattu et a procédé au vote du Débat d’Orientation Budgétaire sur la base de ce rapport pour le budget de l’Office de tourisme.

Le rapport est annexé à la présente.

Après délibération, l’affaire est adoptée à l’unanimité des membres présents ou représentés.

**Question n°4 / INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Election du Président de séance pour l’approbation du compte administratif 2017**

RAPPORTEUR : M. Le Président

Il est proposé la désignation de Mme Arlette COUSSY comme présidente de séance pour l’approbation du compte administratif 2017.

Le comité est invité à délibérer.

Après délibération, l’affaire est adoptée à l’unanimité des membres présents ou représentés.

**Question n°5 / FINANCES – Compte administratif 2017**

RAPPORTEUR : M. Le Président / Arlette COUSSY au moment du vote

Christian JEANJEAN, Président, quitte la salle au moment du vote.

Le projet du compte administratif OFFICE DE TOURISME a été joint à la convocation.  
Le compte administratif 2017 de l’Office de Tourisme est présenté au comité directeur. Celui-ci retrace les mouvements de l’exercice budgétaire 2017 suivant les dispositions de l’instruction budgétaire M4.

Vu le projet de compte administratif ;  
Vu les résultats résumés ci-après ;

Il est proposé au comité d’approuver le compte administratif 2017, Monsieur Le Président ayant quitté la salle.

SD 

**Section d'exploitation :**

	Réalisé	Résultat 2016	Résultat 2017
Dépenses :	579 072.45 €	- €	579 072.45 €
Recettes :	546 913.06 €	130 124.94 €	677 038.00 €
Résultat :	- 32 159.39 €		97 965.55 €

**Section d'Investissement :**

	Réalisé	Résultat 2016	Résultat 2017	Restes à Réaliser	Résultat global
Dépenses :	10 301.91 €	- €	10 301.91 €	5 940.00 €	16 241.91 €
Recettes :	26 766.62 €	71 501.20 €	98 267.82 €	- €	98 267.82 €
Résultat :	16 464.71 €		87 965.91 €	- 5 940.00 €	82 025.91 €

**Résultat total de l'exercice 2017 :**

	Exploitation	Investissement	Total	Restes à Réaliser	Résultat global
Dépenses :	579 072.45 €	10 301.91 €	589 374.36 €	5 940.00 €	595 314.36 €
Recettes :	677 038.00 €	98 267.82 €	775 305.82 €	- €	775 305.82 €
Résultat :	97 965.55 €	87 965.91 €	185 931.46 €	- 5 940.00 €	179 991.46 €

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Question n°6 / FINANCES – Compte de gestion 2017**

Monsieur Christian JEANJEAN reprend sa place.

RAPPORTEUR : M. Le Président

Monsieur Le Président présente au comité directeur le compte de gestion 2017 du budget M4 OT, qui retrace les comptes de Monsieur Le Trésorier Principal.

Vu la conformité du compte de gestion avec le compte administratif de l'OT ;

Monsieur Le Président propose au comité directeur de l'approuver.

Le comité est invité à délibérer et à approuver le compte de gestion 2017 du budget de l'Office de tourisme.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Question n°7 / FINANCES – Détermination et affectation des résultats**

RAPPORTEUR : M. Le Président

Après avoir présenté le compte administratif 2017, le Président rappelle le résultat d'exploitation de l'exercice 2017, qui s'élève à 97 965.55 €.

Le Président propose au comité directeur d'affecter ce résultat sur l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le comité directeur décide d'affecter le résultat d'exploitation 2017, d'un montant de 97 965.55 € comme suit :

En recette de la section d'exploitation 2018 (compte 002) : 97 965.55 €  
En recette de la section d'investissement 2018 (compte 1068) : 0,00€

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La Directrice, Stéphanie DUFOR



Le Président, Christian JEANJEAN



Publié à Palavas – Les- Flots, le 11/04/2018  
La Directrice, Stéphanie DUFOR

SD

